

Législature 2020-2025

Délibération N° 919

Séance du Conseil municipal du **9 novembre 2021**

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 43'000.- TTC DESTINE A L'INSTALLATION D'UNE ALARME INCENDIE A LA CRECHE

Vu le bâtiment de la crèche de Confignon, accueillant des enfants en bas âge sur 2 niveaux sans alarme à incendie,

Vu le bâtiment de l'ancienne école, déjà doté d'une alarme incendie,

Vu la nécessité de prendre les mesures de protection permettant de prévenir tout risque sur les personnes accueillies dans cet établissement,

Vu le montant de CHF 70'000.- qui figure au plan des investissements en 2022 pour l'alarme de la Crèche,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. D'ouvrir un crédit de CHF 43'000.- TTC destiné à l'installation d'une alarme incendie à la crèche de Confignon.
2. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, sous rubrique N° 0290.640.50 puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Confignon, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte 0290.640.33 « amortissements ordinaires du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.
4. De financer ces travaux par les fonds propres.

Le Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Xavier FRANCEY